

JANVIER 2025

Bonne et heureuse année 2025

Chères et chers collègues,

La CGT vous souhaite une bonne et heureuse année. Pour bien commencer l'année, nous vous invitons à une heure d'information syndicale.

**ASSEMBLEE GENERALE
JEUDI 30 JANVIER AU SIEGE (BOBIGNY)
14h AU RESTAURANT D'ENTREPRISE
VENEZ NOMBREUX !!!!!!!**

PLUSIEURS POINTS SONT A L'ORDRE DU JOUR :

Revendication NAO 2025

C'est quoi la NAO ? L'employeur doit prendre l'initiative d'engager, périodiquement, des négociations portant sur certains thèmes dont, notamment, les rémunérations, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et les conditions de travail.

Les revendications de la CGT pour la NAO mettent l'accent sur plusieurs aspects, principalement autour des salaires, primes, conditions de travaux et autres avantages sociaux. Voici un résumé des principaux points :

LES SALAIRES ET PRIMES

1. Revalorisation des salaires

- Pas un salaire à moins de 2000 euros brut.
- Revalorisation de tous les salaires à hauteur de 5%.
- Correction des inégalités de salaires femmes-hommes et des inégalités au sein d'un même service.
- Revalorisation générale à hauteur de 10% minimum des parts fixes et variables du RIFSEEP en tenant compte du décret modifiant les plafonds à la hausse des catégories concernées.

2. Primes

- Prime de partage de la valeur 1200 € par an, qui pourra être versée en plusieurs fois
- Versement de la prime SEGUR pour les CESF et chargés du suivi social
- Négociation sur la prime de remplacement, avec l'objectif de s'aligner sur les bailleurs qui l'appliquent déjà.
- Revalorisation de la prime d'ancienneté.
- Doublement de la prime salissure en raison de l'augmentation des tenues (matin et accueil l'après-midi).

LES CONDITIONS DE TRAVAIL et revendications générales

1. Logement et Egalité

- Le retour du logement de fonction pour les gardiens non logés, afin de mettre fin à l'inégalité entre les gardien(ne)s.
- Gratuité de l'électricité et du gaz pour les gardiens fonctionnaires.
- Abandon du travail du samedi matin pour les gardiens fonctionnaires, avec compensation des heures supplémentaires.

2. Télétravail et transport :

- Augmentation de la prise en charge financière du télétravail.
- Prime mobilité douce à hauteur de 700 € par an, dès janvier 2025, pour les agents utilisant des véhicules à mobilité douce et cumulable avec la participation de l'employeur aux frais de transport en commun
- Revalorisation du titre de transport à hauteur du plafond URSSAF.

3. **Ticket restaurant :**

- Augmentation de la contribution de l'employeur aux tickets restaurant, jusqu'à la limite autorisée par l'URSSAF.
- Attribution de tickets restaurant à tous les gardiens
- Pour les collègues du siège, attribution selon le nombre de déplacements externes effectués chaque mois.
- Attribution de tickets restaurant durant le télétravail à celles et ceux qui n'en bénéficient pas encore cette mesure.

4. **Autres revendications :**

- Augmentation du budget du CSE à hauteur de 2,5% de la masse salariale.
- Suppression du plafonnement des 5 jours de RTT.
- Gratuité de la mutuelle pour la couverture de base avec une meilleure couverture optionnelle.
- Abondement employeur dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise (PEE) à hauteur de 50% de la prime d'intéressement.
- Attribution de jours de congés menstruels pour les femmes, ou de jours de télétravail supplémentaire.

Ces demandes visent à améliorer les conditions de travail et le bien-être des agents, tout en réduisant les inégalités et en soutenant le pouvoir d'achat.

AUTRE POINT : LA RENEGOCIATION DE L'ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE (APC) :

Rassurez-vous ! Aucun accord moins favorable que le précédent ne sera signé par la CGT.

Nos objectifs demeurent :

- **Le retour au logement pour nécessité de service pour les gardiens non logés**
- **Amélioration des conditions de travail de tous les collègues**

Des sessions de renégociation vont prochainement s'ouvrir. La CGT sera intransigeante sur les conditions de travail et le pouvoir d'achat des collègues.

ACCORD CLASSIFICATION REMUNERATION

L'accord de classification est en cours de négociation. Il est très attendu par tous. Les grilles de classification et des rémunérations minimums des agents seront revues à cette occasion. Certains métiers décrochent par rapport à d'autres. L'objectif de la CGT est de s'assurer de la cohérence nos missions réelles, les fiches de postes et la classification en ayant en comparaison ce qui est pratiqué par les autres bailleurs.

Nous négocierons la grille de classification pour que les salaires minimums pratiqués à l'office soient augmentés. **Nous devons être attractifs !**

Les entretiens professionnels : COMMENT LES CONTESTER EN QUAND SOLLICITER LA CGT :

Si vous souhaitez contester les conclusions de l'entretien, vous contacter le DRH en mettant en copie le syndicat CGT pour solliciter un rendez-vous. (Pour les salariés, vous disposez de trois semaines à réception de la fiche pour signer le compte rendu et pour contester l'appréciation).

vous êtes la cgt ?



Syndiquez-vous !!!

Contactez votre syndicat : CGT.Syndicat@seinesaintdenishabitat.fr pour que l'on vous envoie un bulletin d'adhésion. Vous pouvez également retourner le tract rempli :

Nom : Prénom : Service :